

Registre in-folio de 389 feuillets : papier vergé; filigrane : un ours.

1567-1568. — Fol. I. « C'est le papier Journal et livre des conclusions prises en l'hostel consistorial de la cité impériale de Besançon. Commencé par moy Estienne Henry, secrétaire de lad. cité le premier jour du mois de janvier, l'an mil cinq cens soixante six. — E. Henry.

Virtute labor inest. » — Fol. 2 v°. Amodiations de la cité. — Fol. 3. Règlement des droits des halles promulgué d'accord entre les officiers de l'archevêque, ceux de l'abbé de Saint-Paul et les gouverneurs (1er janvier 1566 . — Fol. 5 v°. Présentation de lettres de grâce obtenues de l'Empereur par François Richardot, Nicolas Richardot et Robert Warner pour l'homicide commis contre feu Adrien Bercin (3 janvier). — Fol. 7. Secondes amodiations de la cité. — Fol. 8. Banvin de l'archevêque : un tonneau est mis en vente et taxé à cinq niquets la pinte (6 janvier). — Fol. 11 v°. Arrivée de M. de Bye dans la cité : des présents lui sont faits (10 janvier). — Fol. 12. Lecture des deux dernières lettres adressées à Maréchal par « Balduyn » : on lui demandera d'une façon définitive quel mois il compte venir En attendant, et comme il y a peu d'espoir de l'amener, on cherchera un autre maître pour l'Université (14 janvier). — Fol. 14. Lettres du Parlement de Bourgogne apportées par Jean d'Achey, chevalier, sr de Thoraise, avertissant « que en France l'on faict amas de gens de guerre, y ayant esté publié ban et arrière ban, et les villes limitrophes garnies et munies de gens, et qu'il y a grande apparence que l'on dresse quelque surprise contre ce pays, mesmes sur les villes de Dole, Gray et ceste cité ». On invite les gouverneurs à redoubler de vigilance pour éviter une surprise. — Fol. 14 v°. Règlement pour la garde de la cité : mesures extraordinaires doublant les gardes, organisant des rondes et assurant la surveillance des étrangers (18 janvier). — Fol. 18 v°. Conclusions dans le procès criminel Bercin-Richardot : Les informations ayant prouvé que Bercin avait été l'agresseur, les meurtriers doivent jouir de l'immunité de l'église Saint-Paul, dans laquelle ils s'étaient retirés, et remis en liberté. Entérinement des lettres de grâce obtenues par eux, sous réserve de la question des dommages intérêts : ils sont Condamnés à tous les dépens de l'affaire. — Fol. 19 v°. Mise en liberté, pour cause de grossesse, de Claude Godimel, femme Jean Remonot, accusée de recel. — Fol. 20. Acte de « rétablissement fait en la franchise » de Saint-Paul, de François et Nicolas Richardot (28 janvier). — Fol. 24. Avis donnés par dom Fernandde Lannoy. duc de Boyanne, capitaine et gouverneur de la ville de Gray, et par le chevalier d'Achey, sr de Thoraise de « dessaings et surprises praticquées par les François sur cette cité et les villes de Dole et Gray ». Un secrétaire du prince de Porcian serait venu en la cité et aurait eu des intelligences avec « l'hôte du logis du Soleil » Claude Billoz. Arrestation de celui-ci et perquisition dans ses papiers: on ne trouve rien. — Fol. 25 v° et 26 v°. Mesures pour la garde de la cité (1er février). — Fol. 27 v°. Mise en liberté de Claude Billoz, reconnu innocent, d'après les déclarations du prisonnier de Dole (3 février) — Fol. 32. Lettres de la seigneurie de Gênes, présentées par le consul et l'un des conseillers de Gênes, remerciant les gouverneurs de la faveur accordée aux Génois (12 février). — Fol. 35 v°. Expiration de la rémission de 300 francs, accordée par Charles Quint, sur les 500 francs que la cité paye annuellement au comte de Bourgogne, pour la gardienneté. Mais commodés entraves sont constamment apportées à l'exercice de la justice de gardienneté, on ne paiera au trésorier de Dole, s'il réclame, que si les clauses du traité de garde sont fidèlement observées (18 février). — Fol. 38 v°. Mesures de garde prise « à cause des appareilz de guerre que se font en plusieurs endroitz » (20 février).

— Fol. 40 Mort survenue la veille de Jean Tissot, notaire, qui a exercé les fonctions de substitut, contrôleur, syndic de la cité et superintendant de la peste (25 février). — Fol. 41. Réclamation par le trésorier de Dole du paiement des 500 francs de la garde (27 février). — Fol. 46. Procession générale ordonnée par le chapitre pour prier Dieu « affin appaiser son ire et obvier aux troubles et malheurs que régnt en la crestienté » (6 mars). — Fol. 47. Ordre d'ouvrir les portes à 5 heures du matin et de les fermer à 6 heures du soir (8 mars). — Fol. 49

v°. Commission donnée au gouverneur Recy pour aller à Bâle acheter jusqu'à 200 ou 300 corselets et des morions pour les citoyens qui ont reçu un ordre de s'en pourvoir; la cité avancera l'argent qui sera remboursé par les citoyens. Si Recy ne trouve pas à Bâle ce qui convient, il ira à Strasbourg (14 mars). — Fol. 50 v°. Remise d'une somme d'argent du trésor à Recy pour ses achats : on lui donne en outre une lettre de crédit sur les « Prechters » à Strasbourg (15 mars). — Fol. 54. Ordre de faire la procession de Saint-Ferjeux dans l'intérieur de la cité, « pour les dangers de guerre et aultres raisons » (26 mars). — Fol. 55 v°. Rapport de Recy de son voyage d'Allemagne : il fera venir de Bâle 50 corselets à 8 écus la pièce (29 mars). Fol. 56. Jour de Pâques (30 mars). — Fol. 56. Election de Bernard Ligier, substitut du syndic, comme syndic de la cité (2 avril). — Fol. 56 v°. Ordre de faire venir dans la cité un ouvrier et « façonnier » d'armes et corselets (3 avril). — Fol. 57 v°. Ordonnances réglant les attributions respectives de l'avocat et du syndic (4 avril). — Fol. 64. Démission de ses fonctions donnée par le « conterole » Bercin. — Fol. 64 v°. Plaintes du gardien des Cordeliers contre ses religieux qui refusent obéissance et ont plusieurs portes par lesquelles ils sortent à toute heure du couvent : il demande assistance aux gouverneurs (15 avril). — Fol. 67. Lettres de l'Empereur : comme elles sont en allemand, on les fera traduire par Martin Heyland, allemand (19 avril). — Fol. 67. Demande par l'Empereur des subsides contre les Turcs (20 avril). — Fol. 68. Réponse de la cité à l'Empereur: elle invoque, pour refuser, ses privilèges d'exemption, sa pauvreté et « aultres nécessitez où elle est constituée ». La réponse sera « la plus humble et gracieuse que sera possible » (21 avril). — Fol. 71. Suppression, en raison des circonstances, de l'ostension du Saint-Suaire (30 avril). — Fol. 72. Lettres de Jean Despotots, étudiant à Pavie, au sujet d'un professeur de droit pour l'Université : on lui demandera de s'enquérir des « qualitez » de ce professeur et du traitement qu'il voudra avoir (3 mai). — Fol. 73-74. Placement de 4.000 francs des deniers de la cité sur Jean de Beauffremont, seigneur de Clairvaux, contre une rente de 320 francs (7-9 mai). — Fol. 76. Rétablissement de la garde ordinaire, le danger paraissant écarté (15 mai). — Fol. 78. Ordre de faire recouvrir de tuiles le toit des classes du collège (22 mai). — Fol. 79 v°. « Institution » pour le collège de la cité : les gouverneurs ayant « de longue main » préparé la réformation du collège, après avoir vu le projet présenté en latin par M. de Casenat, ont adopté un règlement dont le texte suit. Ce règlement détermine le choix des maîtres, l'organisation des études, la fixation des programmes, et indique les auteurs latins et grecs à étudier : (24 mai) (publié in extenso dans Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté publiés par l'Académie de Besançon, t. VII, pp. 491-499). - Fol. 90. Rétablissement du règlement de peste (7 juin). — Fol. 91 v°. Désignation de commis chargés de s'occuper de la fonte de l'effigie pour la fontaine de la maison de ville (10 juin). — Fol. 93 v°. Nouvelles lettres envoyées par Jean Despotots. - Octroi à rente de 850 francs de la cité à M. Antoine d'Orsans (16 juin). — Fol. 97 v°. Demande d'audience pour le lendemain, avant les élections, faite par Nicolas de Polvillers, commissaire impérial. Il remet les lettres closes de l'empereur Maximilien II adressées aux gouverneurs. Texte latin de la lettre de l'Empereur : connaissant les manœuvres des hérétiques qui ont des partisans dans la cité, il recommande de ne choisir pour le gouvernement que des hommes sages, pieux et d'une foi catholique éprouvée. — Audience accordée au baron de Polvillers pour le lendemain à 5 heures du matin. — Présent fait au baron (23 juin). — Fol. 101. Venue au conseil du baron: il donne lecture de la lettre impériale et en développe les points principaux. « Sa Majesté avoit entendu que l'on menoit quelques pratiques par aucuns des voisins de ceste cité, sectateurs de nouvelles doctrines avec quelques particuliers de ceste cité pour semer en icelle lesd. nouvelles et reprouvées doctrines, et la distraire de l'obéissance de l'église romaine et catholique et de la fidélité et obéissance du saint empire ». Il demande le châtement des coupables, et le choix à la prochaine election de « gens eagez, discretz, vertueux et catholiques ». — On lui fera réponse. — Fol. 102. Procuration générale des habitants. — Fol. 105. Réponse au baron de Polvillers : les

gouverneurs ont toujours travaillé à maintenir la religion catholique dans la cité et il n'y a aucunes craintes pour l'avenir « car le peuple d'icelle est austant doux, humble et obéissant que l'on scauroit désirer ». Ils protestent de leur immuable fidélité à l'empire, dont ils ont déjà donné tant de preuves ; si on a fait à l'Empereur des rapports contraires sur l'état de la cité, c'est la haine et la malveillance qui seuls ont pu les dicter et ils en demandent justice. Ils transmettront au peuple les instructions reçues par le baron. — Fol. 17. Election des vingt-huit : « Saint-Quantin : Jehan Malarmey, escuyer, Claude Bercin, escuyer, mre Claude Petremand, mre Claude Potelet. — Saint-Pierre : Claude Bonnotte, Catherin Lebry, Quantin Chassignet, mre Pierre Varin. — Champmars : Estienne Macheperrin, Anthoinne Gressot, Vuillemin Noizot, Claude Chappelenet. — Le Bourg : mre Mathieu Maître Jehan, Anthoinne Boillard, Jehan Robin, Desirey Varin. — Baptan: François Berthier, Pierre Grosperin, Anthoinne Legoux, mre Remy Habitey. — Charmont : mre Jaque Jaquelin, Jehan Grandmont, Hugue Coulon, Jaque Bailliet. — Arenne : mre Thomas Nardin, Jehan Belin, mre Claude Estienne, Girard Jabry » (24 juin). — Fol. 108. Election de Jehan Malarmey comme président des 28. — Nouvelle venue au conseil du baron de Polwiller qui répète les instructions qu'il a reçues. — Fol. 108 v°. Deux frères Varin ayant été élus parmi les 28, on remet aux gouverneurs le soin de décider s'ils peuvent être admis tous deux. — Fol. 109 v°. Election des gouverneurs : « Saint-Quantin : mre Guillaume de Casenat, me Jehan Montrivel. — Saint-Pierre : Pierre Marquis, mre Pierre Bichet. — Champmars : Loys Jouffroy, sr de Novillers, me Symon d'Anvers. — Le Bourg : mre François Beaul, Bénigne de Chaffoy, sr d'Anjoz. — Baptan : Jaque Bicy, mre Anthoinne Mareschal. — Charmont : Anthoinne Chappuys, Anthoinne d'Orsans, sr dud. lieu. — Arenne: Pierre Pillot, sr de Chenecey, Claude Monnyet ». — Fol. 110. Statut interdisant à deux frères de faire partie ensemble du corps des 28 : en ce cas seul l'aîné est élu. Remplacement de Desirey Varin à la bannière du Bourg par Jehan Clerc, qui a obtenu le plus de voix après lui (26 juin). — Fol. 112. Edit interdisant de construire aucun bâtiment neuf dans la banlieue de la cité sans la permission des gouverneurs. — Fol. 112 v°. Continuation des travaux pour le « dressage » d'un hôpital. — Fol. 113. Ordre de dresser un rôle des postulants plaidant devant la justice de la cité. Règlement fixant une amende contre les justiciables qui ne répondraient pas aux assignations (27 juin). — Fol. 114. Aumônes recueillies par le chapitre afin de concourir avec la ville à l'extinction de la mendicité (30 juin). — Fol. 119. Ordonnance contre ceux qui feraient défaut devant les justices de la cité (7 juillet). — Fol. 121. Défense aux étrangers du duché de Bourgogne d'acheter des armes dans la cité et aux marchands de leur en vendre. — Ordre de faire une « montre » des armes des citoyens (9 juillet). — Fol. 123 v°. Renforcement des gardes de la cité, en raison du passage par le comté de Bourgogne du duc d'Albe avec des compagnies d'espagnols et d'italiens (16 juillet). — Fol. 125. Lettres du gouverneur de Bourgogne demandant la réunion et l'envoi au camp du duc d'Albe d'un millier de piques : les gouverneurs feront la recherche de celles qui pourront se trouver dans la ville et les enverront le plus tôt possible. — La recherche faite, il s'est trouvé dans la ville si peu de piques, et elles sont en si mauvais état, qu'on s'excusera de ne pouvoir en fournir (20 juillet). — Fol. 127. Commis pour la vérification des rôles des pauvres de la cité : on rayera ceux qui ne méritent pas des aumônes (31 juillet). — Fol. 135. Défense, sous peine de destruction des bâtiments et d'amende, d'élever de nouvelles constructions entre les portes de la cité, à Rivotte ou ailleurs (18 août). — Fol. 138. Remise d'un prisonnier au lieutenant de la vicomté « pour ce que le tour escheoit au juge de la vicomté » (22 août). — Fol. 144 v°. Fixation du ban des vendanges aux 15 et 16 septembre pour l'archevêque, au 17 pour les clos et les vignes de l'intérieur de la cité, au 18 partout (5 septembre). — Fol. 146 v°. Décès de Pierre de Montréal « à son vivant homme vertueux et catholique, amateur de la patrie, promoteur des bonnes lettres et le reffuge des pauvres » ; en souvenir de ses services, les gouverneurs assisteront à ses obsèques et feront porter 12 torches armoriées aux armes de la ville (.7 septembre). — Fol. 151 v°.

Amodiation de la « paisson » des bois de Chailluz et d'Aglans (20 septembre). — Fol. 153. Confiscation d'une vendange à cause du gamey qu'on y a trouvé (22 septembre). — Fol. 156. Règlement sur la peste, en raison des dangers croissants de contagion. — Fol. 157. Avis donné par M. de Vergy, gouverneur de Bourgogne, que ceulx de la nouvelle religion en France font grande assemblée et que y a grande crainte qu'ilz se viennent ruer et emparer du comté de Bourgogne, scachant qu'une partie des forces sont esté tirées d'icelluy pour l'assistance du duc d'Albe ». Mesures pour la garde de la cité (30 septembre). — Fol. 159. Processions générales aux Cordeliers « pour la prospérité des princes catholicques et pour la pacification des troubles et appareilz de guerre que sont en la crestienté » (2 octobre). — Fol. 159 v°. Permission donnée par le gouverneur de faire venir du sel du comté de Bourgogne, à cause de la peste à Salins. — Envoi d'un commis pour acheter du sel de Lorraine (3 octobre). — Fol. 162 v°. Réception de Michel Moyance comme chirurgien, sans patoz, attendu qu'il est fils de maître (10 octobre). — Fol. 164 v°. Interdiction aux hôteliers et cabaretiers de laisser demeurer les étrangers (en dehors de ceux du comté de Bourgogne) plus de deux jours dans la cité (15 octobre). — Fol. 165 v°. Nomination d'Etienne Henry, secrétaire de la cité, comme notaire et tabellion impérial (18 octobre). — Fol. 167 v°. Amodiation des vignes de la cité (22 octobre). — Fol. 169. Accusation de faux portée contre le notaire Claude Alviset ; il sera absous, moyennant « le serement purgatifz par luy ouffert ». — Fol. 170. « Ordonnances pour l'abréviation de justice » (24 octobre). — Fol. 173. Avis donné par le gouverneur de Vergy de l'état de guerre existant entre le roi de France et les huguenots : ces derniers menacent de faire une incursion dans ce pays ; ils sont rentrés à Mâcon et s'y fortifient tous les jours d'artillerie (27 octobre). — Fol. 174. Protestations du conseil archiépiscopal contre l'ordonnance de justice rendue par les gouverneurs qui est préjudiciable à la juridiction de l'archevêque (29 octobre). — Fol. 175 v°. Réception de François Beaul, co-gouverneur, et de me Didier Galliot comme notaires impériaux (30 octobre). — Fol. 176. Protestation de M. d'Orsans, disant que l'héritage de Lavernay donné par P. de Montréal en faveur de l'Université est de sa seigneurie directe, et invoquant le droit coutumier par lequel « tous corps, universitez et collèges ne peuvent tenir telz biens au préjudice du seigneur ». — Fol. 176 v°. Réception d'Antoine de Ville comme notaire impérial (31 octobre). - Fol. 178. Réception de notaires impériaux (3 novembre). - Fol. 181. Achat de 13.200 livres de sel de Lorraine (6 novembre). — Fol. 182. Cas de peste : mesures prises dans les maisons contaminées. Ordre de réparer sans délai l'hôpital de Chaudanne afin de pouvoir s'en servir en cas de nécessité (7 novembre). - Fol. 184. Désignation d'un barbier de peste et d'un enterreur (8 novembre). — Fol. 185 v°. Taxe des vins : les hauts coteaux à 8 florins, les moyens et les bas 7 florins, les clos 6 florins le muid (11 novembre). — Fol. 189 v°. Remise par le notaire Antoine de Ville, au nom d'Aymé Doignon, héritier de P. de Montréal, des titres de l'héritage de Lavernay donné par celui-ci à l'Université. Commis désignés pour aller visiter les lieux, les estimer et procéder à la vente (20 novembre). — Fol. 195 v°. Lettres de M. de Vergy donnant avis que les huguenots de France ont levé leur camp de Saint-Denis et sont partis vers Pont-à-Mousson, suivis par le camp du roi. — Fol. 196. Mesures prises pour la garde de la cité (6 décembre). — Fol. 197. Marché avec M. Nardin pour faire venir « trois milliers de rozette d'Allemaigne pour getter la figure du César » au prix de 24 francs le cent (9 décembre). — Fol. 198. Ordre de conclure un marché avec des maîtres maçons pour l'achèvement du boulevard de Charmont et d'une plate-forme commencée sur la porte de Troye, et pour d'autres réparations nécessaires aux murailles (13 décembre). — Fol. 201 v°. Lettres de M. de Vergy envoyant Don Fernando de Lannoy, capitaine de la ville de Gray, pour se concerter avec les gouverneurs pour la défense du pays contre les reîtres venant en France « à la faveur de ceulx de la nouvelle religion ». De Lanoy, ajoutant que suivant plusieurs avis, les réformés avaient formé le projet de s'emparer de la cité, offre, de ta part du roi, l'aide d'une garnison dans la ville (20 décembre). — Fol. 205. Réunion des gouverneurs et notables. Réponse à M. de Vergy : on demandera aide et

assistance au gouverneur de Bourgogne, conformément au traité d'association au cas où on verra « la nécessité plus apparente », et on recevra une garnison qui sera placée sous le commandement de M. de Chantonnay (22 décembre). — Fol. 206. Mesures de défense : exhaussement des murailles de la cité, montage de l'artillerie neuve pour le cas de nécessité (23 décembre). — Fol. 207. Mesures pour empêcher tout accès par la rivière : fermeture de poternes, de fenêtres, plantation d'une « rempe de paultz » près de la tour de la Pelotte pour barrer le passage ; (24 décembre). — Fol. 209. Ordre de vendre au plus offrant l'héritage de Lavernay donné par P. de Montréal à la cité pour l'Université: on enverra des billets pour annoncer la vente aux prônes des paroisses de la cité et des villages aux environs de Lavernay (29 décembre). — Fol. 210. Nouvelles précautions prises sur l'avis de la présence des reîtres du côté de Pont-à-Mousson et de l'établissement du camp du prince de Condé à Condé (31 décembre). — Fol. 211. Amodiations de la cité (1er janvier 1568). — Fol. 213. Règlement très détaillé pour la garde de la cité « attendu les grandz et apparans dangiers de guerre qui sont ouvers en beaucoup de lieux » (2 janvier). — Fol. 218. Banvin de l'archevêque (5 janvier). — Fol. 220 v°. Danger de peste. — Nomination de MM. de Novillers et d'Orsans comme capitaines des 200 hommes levés pour la garde de la cité (13 janvier). — Fol. 221 v°. Désignation d'un apothicaire de la peste (15 janvier). — Fol. 222 v°. Nomination de Nicolas Laboral, notaire comme contrôleurs de la cité (19 janvier). — Fol. 224 v°. Interdiction de planter de nouvelles vignes sur tout le territoire réservé au parcours du « bestial » de la cité (23 janvier). — Fol. 226. Avis donné que le camp des huguenots de France est en Bourgogne. — Montre d'armes des 200 soldats « esleuz et enrôlez » pour la garde de la cité. — On fera, dans les 8 jours, une revue générale de tous les citoyens en état de porter les armes (27 janvier). — Fol. 229 v°. Renouvellement des poudres de la cité (5 février). — Fol. 231 v°. Remise de la vente de l'héritage de Lavernay, aucun acquéreur suffisant ne s'étant présenté. M. d'Orsans « pour le désir qu'il ha au bien publique » permet de conserver ce bien pendant un, deux ou trois ans jusqu'à ce qu'il se présente un acheteur suffisant, sous réserve qu'aucun préjudice ne sera porté à ses droits seigneuriaux sur cet héritage (8 février). — Fol. 234 v°, 235, 236 v° et 237. Création de notaires impériaux (13-19 février). — Fol. 235 v°. Ordre aux Génois, sous peine de n'être plus admis à négocier dans la cité, de se servir, dans leurs négociations de banque, des « escuz pistoletz » forgés au coin de la cité (16 février). — Fol. 239. Ordre aux confrères de Saint-Antoine d'élire un greffier et un procureur de leur confrérie (26 février). — Fol. 245. Prestation de serment de Claude Estienne, notaire, élu procureur par les confrères de Saint-Antoine (13 mars). — Fol. 245 v°. « L'effigie du Cœsar. Cejourd'huy a huict heures du soir en la maison du sr de Maillot, près des Cordeliers, a esté gettée en bronze la figure du César assis sur une aygle impériale tirée du portraict de feu. de très heureuse mémoire l'empereur Charle cinquième ». La ligure « s'est treuvée parfaicte » (15 mars). — Fol. 247. Déclaration du vin de la cité (17 mars). — Fol. 252. Plaintes contre les Cordeliers qui « ont desja distraict aulcuns reliquaires » de leur couvent (1er avril). — Fol. 252 v°. Visite par les gouverneurs du couvent des Cordeliers: ils constatent la mise en gage de certains reliquaires, et « attendu la petite conduite » des religieux, ils décident qu'on ne leur laissera que les calices et les reliquaires nécessaires au service de leur église ; le reste sera mis sous trois clefs dont une aux mains des gouverneurs. Un inventaire sera dressé (2 3 avril). — Fol. 256 v°. Remise d'un prisonnier à la justice d'Arguel. — Rente de 40 francs constituée au profit de la cité par Bénigne de Chaffoy, sr d'Anjoz, co-gouverneur, contre une somme de 500 francs (10 avril). — Fol. 260. Jour de Pâques (18 avril). — Fol. 263 v°. Edit pour empêcher les dégâts qui se commettent de jour et de nuit sur les terres des citoyens. — Accusation de « brigues et indignes sollicitations » portée contre un citoyen de la bannière de Battant pour l'élection des 4 notables : ce citoyen sera déclaré inhabile à jamais se trouver aux élections, il devra se tenir enfermé dans sa maison sans en sortir la veille et le jour de la Saint-Jean-Baptiste (27 avril). — Fol. 268. Amende infligée à un blasphémateur, condamné d'autre part à

crier merci à Dieu à deux genoux (7 mai). — Fol. 269. Décision de ne pas montrer le Saint-Suaire à la prochaine Ascension, à cause des dangers de guerre et de peste (10 mai). — Fol. 271. Nouvel édit interdisant de planter des vignes sur le territoire de la cité, sans permission des gouverneurs (13 mai). — Fol. 273 v°. Suppression de la foire de l'Ascension, à cause du danger de peste (18 mai). — Fol. 274. Défense à deux chanoines de sortir de leurs maisons qu'auraient fréquenté des individus suspects de peste (19 mai). — Fol. 275 v°. Permission donnée à MM. de Casenat et Montrivel de sortir de leurs maisons où ils étaient « enserrez pour la suspicion de peste » (26 mai). — Fol. 278. Institution d'un prêtre des pestiféreux : les curés et vicaires de la ville devront, comme de coutume, lui meubler sa chambre et payer ses gages de 16 francs par mois, dont la moitié payable par le chapitre de la Madeleine (3 juin). — Fol. 281 v°. Réception de Jehan Prost comme citoyen avec permission « de tenir et lever enseigne à la Corne de Cerf » (15 juin). — Fol. 283. Règlement de compte des armes achetées en Allemagne et distribuées aux citoyens, (22 juin). — Fol. 284 v°. Procuracy générale des habitants. — Fol; 287. Election des vingt-huit: « Saint-Quantin : Jehan Malarmey, Claude Bercin, mre Claude Potelet, Anthoinne Sagot. — Saint-Pierre: Claude Bonnotte, Quantin Chassignet, mre Henry Nardin, mre Pierre Varin. — Champmars : Estienne Macheperin, mre Anthoinne Gressot, Claude Chappelenet, Claude Despototz. — Le Bourg : mre Mathieu Maitre Jehan, Jehan Robin, Anthoinne Boillard, François Buzon. — Baplan : François Rerthier, Pierre Groperrin, Anthoinne Legouy, mre Remy Habitey. — Charmont : mro Jaque Jaquelin, Hugue Coulon, Jaque Bailliet, Nicolas Bichet. — Arenne: mre Thomas Nardin, mre Claude Estienne, Jehan Belin, Girard Jabry » (24 juin). — Fol. 288. Election de Catherin Lebry comme notable de la bannière Saint-Pierre, en remplacement de Henry Nardin, le frère de ce dernier ayant été élu d'autre part dans la bannière d'Arènes. — Election de Jehan Malarmey, écuyer, comme président des 28 (25 juin). — Fol. 288 v°. Election des gouverneurs : « Saint-Quantin : Estienne de La Tour, sr de Beaulieu, Humbert Lulier, sr de Baulcourt. — Saint-Pierre : Pierre Marquis, me Pierre Bichet. — Champmars : Loys Jouffroy, sr de Novillers, me Symon d'Anvers. — Le Bourg : me Anthoinne Mareschal, me François Beaul. — Baplan : Jaque Bicy, Anthoinne d'Orsans, sr dud. lieu. — Charmont : me Claude Myrebel, me Jehan Montrivel. — Arenne : Claude Monnyet, m° Guillaume de Casenat ». — Fol. 289. Nouvel article ajouté par les 28 au statut, d'après lequel les gouverneurs ne pourront « rendre ung citoyen en l'une des trois justices criminelles de la cité » sans appeler les vingt-huit. — Les gouverneurs prêtent serment aux articles, mais réservent « pour bonnes considérations » leur décision sur celui que les 28 viennent d'ajouter. Ils promettent en tous cas qu'aucun citoyen ne sera « rendu » aux trois justices avant que cette question ne soit résolue (26 juin). — Fol. 293 v°. Publication d'un règlement de police pour la peste « pour ce que le danger de peste se dilate bien fort en ceste cité » (2 juillet) (publié dans les Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon, t. VII. pp. 499-508). — Fol. 299. Nomination d'un notaire comme « solliciteur des pestiféreux (5 juillet). — Fol. 300 v°. Engagement d'un « nettoyeur » des maisons de peste (10 juillet). — Fol. 305 v°. Présent fait au gouverneur de Vergy, de passage dans la cité (29 juillet). — Fol. 309. Inventaire du reliquaire des Cordeliers (11 août). — Fol. 311. Expulsion de la cité d'une femme qui avait pris derrière sa maison des poires de la main de personnes « enserrées » chez elles pour le danger de peste (14 août). — Fol. 314 v°. « On marchandera le grand portal de la maison de céans avec mre Richard Mayre, selon le portraict sur ce fait » (25 août). — Fol. 315. Venue au conseil d'Antoine Lulle, vicaire général de l'archevêque, chargé par celui-ci lors de son départ de Rome de « présenter ses recommandations à ceste compagnie » : il demande qu'on ne porte pas atteinte à sa juridiction, qu'on surseoit à la nomination de notaires impériaux, et transmet la plainte du meunier de ses moulins à qui l'on a interdit d'empêcher le cours de l'eau. — Réponse de la cité : elle n'a innové en rien en ces matières (26 août). — Fol. 320. Amende infligée à Pierre Nodier,

peslier, pour avoir arraché des prisonniers des mains des officiers de la cité (4 septembre 1568). — Fol. 321. Incarcération d'un prêtre nommé Jacquinot, secrétaire de l'évêque de Lausanne, pour avoir écrit une lettre où il disait que l'on avait découvert en la cité 800 personnages « ayans signé de mettre le 5 octobre prochain le prince de Condé et sa compagnie en ceste cité pour saccager et piller toutes les églises, et après de tuer tous les seigneurs d'église ». Interrogatoire de Jacquinot qui reconnaît sa faute et en implore le pardon : il nomme ceux qui lui ont fait part de ce fait (7 septembre). — Fol. 322 v°, 323, 326, 328 v°. Procès de Jacquinot, réclamé par l'évêque de Lausanne et par le tribunal de l'archevêque. Mise en liberté sous caution juratoire (10-18 septembre). — Fol. 330. Grands désordres dans le couvent des Cordeliers où « tout va on ruyne et perdition par le mauvais gouvernement des religieux. Commis nommés par le conseil archiépiscopal et les gouverneurs, afin d'y mettre ordre (22 septembre). — Fol. 333 v°. Augmentation de la garde de la cité à cause du danger de guerre (30 septembre). — Fol. 335 v°. Lettres du gouvernement donnant avis du rassemblement d'un grand nombre de gens de guerre de pied et de cheval près de Montbéliard (3 octobre). — Fol. 338 v°. Nouveau règlement pour la garde de la cité « attendu les grandz et apparans dangers de guerre, et que l'on voit ung chacun se mettre en armes allentour de ceste cité » (9 octobre). — Fol. 341. Nomination de MM. Recy et d'Orsans comme capitaines des gens de guerre que l'on doit lever pour la garde de la cité (12 octobre). — Fol. 346. Remise de nouvelles enseignes aux bannières (23 octobre). — Fol. 346 v°. Permission donnée aux juges de vicomté et mairie de tenir leurs audiences dans la Maison de ville (24 octobre). — Fol. 347 v°. Venue au conseil de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagne, annonçant que son frère M. de Chantonay, capitaine de la cité, actuellement ambassadeur de S. M. catholique auprès de l'Empereur, l'a désigné pour son lieutenant dans la cité (26 octobre). — Fol. 349. Réception de M. de Champagne comme lieutenant du capitaine de la cité et serment prêté par lui (27 octobre). — Fol. 351. Réclamations de M. de Champagne touchant les prérogatives du capitaine de la cité (31 octobre). — Fol. 354. Réunion des gouverneurs et des notables. Après examen du traité d'association, il est décidé que le capitaine ou son lieutenant ne peuvent assister au conseil que quand il s'agit de guerre, de même que le juge n'y peut venir que pour les affaires judiciaires (3 novembre). — Fol. 359 v°. Taxe du vjn : les hauts coteaux à 9 florins le muid, les moyens et les bas à 8 florins, les clos à 7 florins (11 novembre). — Fol. 360 v°. Traité avec le maître maçon Richard Mayre, « pour embellir l'ouvrage du portal » de la maison de ville : outre ce qui a été conclu, il donnera un trait de ciseau « sur les quartiers », moyennant une somme de 40 francs (13 novembre). — Fol. 362 v°. Mise en vente des « meix, maison, prelz vignes et terres arables » du domaine de Lavernay, légué à la cité par le chanoine Pierre de Montréal. Adjudication à Antoine Monnyet pour 2,500 francs, sur une mise à prix de 1,500 francs (21 novembre). — Fol. 373. Lettres de M. de Vergy avertissant les gouverneurs de l'approche de l'armée du prince de Condé (15 décembre). — Fol. 373 v°. Processions organisées par le chapitre afin de prier « pour la paix ». — Fol. 374. Mesures pour la garde de la cité (16 décembre). — Fol. 375. Lettres de M. de Vergy datées de Gray (18 décembre) demandant aux gouverneurs de s'entendre avec M. de Champagne sur ce qu'il convient de faire pour la garde de la cité (19 décembre). — Fol. 376. Conférence des gouverneurs avec M. de Champagne. — Fol. 377. Réponse à M. de Vergy : la cité suivra ponctuellement le traité de garde et d'association conclu entre le comté de Bourgogne et la cité. Les gouverneurs demandent à M. de Vergy de leur faire savoir le nombre de gens qu'il voudrait mettre dans la cité pour la garde, la nation dans laquelle ils seraient choisis, quels capitaines on leur donnerait, les vivres et munitions qui leur seraient nécessaires, avant de prendre une décision sur cette question (20 décembre). — Fol. 378. Edit d'expulsion contre les étrangers (22 décembre). — Fol. 379. Lettre de M. de Vergy : il ne croit faire un choix plus agréable aux gouverneurs comme chef de la troupe qu'il veut employer que celui de leur concitoyen M. de Champagne : il lui a déjà donné la charge d'une « coronellerie » et

régiment de gens de pied qu'il pourra envoyer dans la ville dès que le besoin s'en fera sentir (24 décembre). — Fol. 384. Réunion des gouverneurs et des notables : on remerciera M. de Vergy du choix qu'il a fait de M. de Champagney comme capitaine : on l'acceptera et on le recevra dans la cité avec un tel nombre de gens de son régiment qui paraîtra nécessaire pour la garde, en cas d'éminent péril, d'après les conventions qui seront conclues (30 décembre).